

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 3 novembre 2022 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet  
Mme Colette Quevillon, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
M. Denis Lacasse, membre  
M. Yves Bélanger, membre

Est absent :

M. Normand St-Amour, préfet suppléant

Me Mylène Mayer, greffière-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 35.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16326-11-22

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de novembre et décembre 2022.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16327-11-22

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16328-11-22

### REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - OCTOBRE 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 59651 à 59804, totalisant 3 014 943.66 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 520672 à 520689 (élus), les numéros 520690 à 520743 (employés) et les numéros 520744 à 520800 (employés), totalisant 170 619.21 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16329-11-22

### REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - OCTOBRE 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 212 à 218, totalisant 92 602.78 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16330-11-22

### REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - OCTOBRE 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1499 à 1512, totalisant 6 679.58 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16331-11-22

### REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - OCTOBRE 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1440 à 1445, totalisant 64 589.15 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16332-11-22

### REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - OCTOBRE 2022

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 531 à 535, totalisant 163 039.16 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 28 471.84 \$, incluant les intérêts, au 31 octobre 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **RAPPORT DU PRÉFET**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, fait état de ses dernières activités et rencontres depuis la dernière rencontre du comité administratif.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

#### **Services financiers :**

- Budget 2023

#### **Ressources humaines :**

- Comité de gestion | 14 octobre 2022
- Arrivée en fonction de la technicienne en comptabilité, classe III | 31 octobre 2022
- Retour progressif d'un employé

#### **Ingénierie :**

- Rencontres avec M. Sylvain Lepage FQM | 18 octobre & 24 octobre 2022
- Rencontre avec l'ingénierie pour planification des besoins 2023 (parc linéaire et Gare) | 17 octobre 2022
- Échanges et production reddition de compte ingénieur cours d'eau - programme de mise en commun MAMH
- Production reddition de compte PISRMM MTQ

#### **Culture :**

- Rencontre concernant l'intégration de l'œuvre de M. Clément Des Rosiers | 31 octobre 2022
- Résiliation projet municipalité

#### **Patrimoine immobilier :**

- Lancement de la consultation sur la Politique culturelle et patrimoniale

#### **Parc linéaire :**

- Fermeture du parc (21 oct.)
- Travaux à Lac-Saguay : conception de la solution pour le rétablissement du lien
- Transmission du rapport d'étape à Sentier Transcanadien suivant la subvention pour les travaux d'urgence | 20 oct.

- Appel d'offres SEAO et démarches auprès du MTQ pour travaux sur des tabliers et garde-corps de 3 ponts

#### **Gare de Mont-Laurier :**

- Poursuite des procédures de fermeture du bâtiment (disjoncteurs non essentiels, détecteurs de fumée) et avis aux assureurs
- Suivis et échanges avec la firme Pilote (rencontres 20 octobre, 26 octobre et 2 novembre)
- Transmission d'une correspondance aux ministères et organisme devant être interpellés par le projet de démolition-reconstruction | 18 oct.
- Rencontre avec le MAMH | 21 oct.
- Rencontre avec le CCU de Mont-Laurier | 2 nov.

#### **Fonds régions et ruralité :**

- **Soutien au rayonnement des régions (volet 1)**
  - Dépôt des 2 projets au MAMH
- **Signature innovation (volet 3)**
  - Rencontres FRR volet 3 préparation et coordination de la rencontre et début des démarches pour cadre de gestion, échanges avec Beside et CLD pour coordination
  - Rencontre partenaires et comité de gestion | 3 novembre 2022
- **Vitalisation (volet 4) :**
  - Séance d'information – 2<sup>e</sup> appel d'offres | 18 octobre 2022
  - Période de questionnements et dépôt de projets

#### **IHV :**

- Rencontre avec la CTAL – Mandat redevances | 17 octobre 2022
- Rencontre avec la firme pour précisions
- Comité paritaire MRC-CTAL | 20 octobre 2022
- Réclamations aux programmes
- Suivi certains secteurs et mise à jour données CM novembre

#### **Autres :**

- Échanges et suivis avec les régies pour le PGMR conjoint suivant l'avis de non-conformité
- Rencontre DG8 | 21 octobre 2022
- Séance du Conseil de la MRCAL | 25 octobre 2022
- Rencontre Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL) | 1<sup>er</sup> novembre 2022
- Comité de sécurité publique | 2 novembre 2022
- Rencontre du comité de suivi du PGMR conjoint | 3 novembre 2022
- Échange CDC concernant positionnement MRC sur certains comités | 3 novembre 2022
- Échange planification stratégique MRC et report de la date de dépôt

\*\*\*\*\*

### **CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **PROVENANCE**

#### **SUJET**

CPÉRL

RAPPEL Date de dépôt des projets  
thématiques MRC - FRR volet 1

D. Chamard, avocat

Avis de substitution de la firme d'avocats  
(dossier CPTAQ / UPA)

AD_Vision	Transmission correspondance à un membre du comité jeunesse
UMQ	Renouvellement de votre adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2023
Culture Laurentides UQO	Gare de Mont-Laurier Laboratoire de recherche et d'innovation sociale : Mieux soutenir pour bien vieillir dans les Laurentides
Maison Lyse Beauchamp MMQ	Suivi de l'invitation CA de la MLB 212462-ED avis fermeture dossier - MRC Antoine-Labelle
MRC de La Mitis	Appui MRC Antoine-Labelle- sécurité des données numériques
CSSSL	Pavillon de soins et services en santé mentale de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme
MFFP	Réponse à la résolution MRC-CC-14732-08-22 - Demande au gouvernement du Québec – Soutien financier dans le cadre de la reconstruction du pont Gens de terre
MTQ	Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - volet 3 – Entretien de la route verte et de ses embranchements Protocole de visibilité
PGMR	Accusé de réception du projet de PGMR révisé des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle - 2e dépôt
COBALI Culture Laurentides	Demande d'aide financière 2023 Finaliste - Prix Municipalité - Grands prix de la culture des Laurentides
MRC Mekinac	Aide financière pour le soutien et mise à jour en cybersécurité
MRC Pierre-de-Saurel	Appui - Demande d'aide financière - Mise à jour et Soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux
Action Patrimoine	Avenir de la gare patrimoniale de Mont-Laurier
UMQ	Activités minières en milieux de villégiature - L'UMQ tiendra un Forum municipal le 26 janvier à Gatineau
Histoire Archives Laurentides MCC MTMDQ	Gare de Mont-Laurier Lettre - Gare de Mont-Laurier PAGTCP – Appel de projets d'infrastructure pour le transport collectif
MSP GIAM	Rapport d'activité MRCAL Demande d'accès à l'information – MRC – TER22-172
Armand Samson	Chevaliers de Colomb – Correspondance concernant la gare de Mont-Laurier   Le Canadien Pacifique
ACCV	Réponse   Interrupteurs de courant des véhicules électriques et hybrides
MRC des Laurentides	Résolution #2022.10.8804   Appui à la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches visant un soutien financier en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux

MTQ	Facture   Programme d'aide au développement du transport collectif régional visant le transport interurbain par autobus
MRC La Haute-Côte-Nord	Résolution #2022-10-348   Demande d'aide financière pour le soutien pour mise à jour et soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux – Appui à la MRCAL
MRC de Montcalm	Résolution #2022-10-12625   Demande d'aide financière pour le soutien pour mise à jour et soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux
Contribuable Paul Germain	Demande d'accès à l'information Démission à la présidence du conseil d'administration de la Corporation du parc linéaire du P'tit Train du Nord

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16334-11-22

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 13 octobre 2022 au 3 novembre 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16335-11-22

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LA RÉCEPTION DE SIGNATURE DEVANT NOTAIRE**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de fixer à 90\$ le tarif de la MRC pour le service de réception de signature par un notaire à l'embauche de la MRC.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16336-11-22

**AJOURNEMENT**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 23 minutes. Il est 14 h 13.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16337-11-22

**RÉOUVERTURE**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 14 h 21.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16338-11-22

**PLAN D'INTÉGRATION DE L'ŒUVRE D'ART DE M. CLÉMENT DES ROSIERS**

ATTENDU le dépôt d'un projet de correspondance;

ATTENDU les intentions du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de confirmer à la famille de M. Des Rosiers leur intention de maintenir l'entente actuelle prévoyant la mise en place et l'acquisition de l'œuvre le Septentrion, de M. Clément Des Rosiers, à la Gare de Mont-Laurier;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale de la MRC à transmettre une correspondance confirmant l'intention de la MRC quant à l'acquisition de l'œuvre d'art, mais permettant à la famille d'évaluer les autres possibilités, le cas échéant.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16339-11-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PAPINEAU QUANT AUX MODÈLES DE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION ET DE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN (PL-69) - RECOMMANDATION DU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Papineau quant aux modèles de règlement de démolition et de règlement sur l'occupation et l'entretien (PL-69) – Recommandation du Conseil régional du patrimoine, aux termes de la résolution 2022-09-175;

ATTENDU que la sanction du projet de loi 69 introduit de nouvelles obligations pour les municipalités en matière de patrimoine culturel;

ATTENDU que toutes les municipalités du Québec doivent adopter un règlement de démolition conforme au nouveau régime et visant les immeubles patrimoniaux d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2023;

ATTENDU que toutes les municipalités du Québec doivent adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles conforme au nouveau régime et visant les immeubles patrimoniaux d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2026;

ATTENDU que la plupart des municipalités locales sont membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ou de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et que ces organisations ont entre autres pour mission d'offrir des services d'accompagnement et qu'elles publient des modèles de politiques et règlements municipaux;

ATTENDU la demande du Conseil régional du patrimoine de la MRC de Papineau visant à demander à la FQM ou à l'UMQ de publier, au bénéfice de leurs membres, un modèle de règlement de démolition et un modèle de règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles conformes au nouveau régime;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle appui la MRC de Papineau et demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de publier, au bénéfice de leurs membres, un modèle de règlement de démolition et un modèle de règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles conformes au nouveau régime.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la FQM ainsi qu'à l'UMQ.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16340-11-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PAPINEAU QUANT À LA MÉTHODE DE RÉALISATION, CONSIGNATION ET DIFFUSION DES DONNÉES DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER - RECOMMANDATION DU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Papineau quant à la méthode de réalisation, consignation et diffusion des données de l'inventaire du patrimoine immobilier – Recommandation du Conseil régional du patrimoine, aux termes de la résolution 2022-09-174;

ATTENDU que toutes les MRC du Québec, suivant la sanction du projet de loi 69, ont l'obligation de réaliser et d'adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940, situés sur leur territoire, et qui présentent une valeur patrimoniale d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2026;

ATTENDU que les inventaires ont désormais des effets juridiques en matière de contrôle des démolitions et d'obligation d'entretien et qu'ils sont des outils incontournables en matière de gestion, de conservation et de valorisation du patrimoine;

ATTENDU que les inventaires du patrimoine immobilier produits à ce jour par les MRC et municipalités n'ont pas été réalisés selon un cadre méthodologique commun et que leur contenu est consigné dans des bases de données qui ne sont pas interopérables, il est toujours impossible de détenir un portrait du patrimoine immobilier québécois valable, utile et accessible à partir du système d'information du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU que la ministre de la Culture et des Communications n'a pas encore prescrit, par règlement, le mode de réalisation, de consignation et de diffusion des inventaires;

ATTENDU que les MRC, pour s'acquitter de leur nouvelle responsabilité en matière d'inventaire et ainsi contribuer à la constitution d'un véritable inventaire national du patrimoine immobilier, ont besoin d'un cadre méthodologique commun et d'un système national de consignation et de diffusion des données;

ATTENDU que la création d'un système de consignation et de diffusion des données d'inventaire national permettrait d'optimiser l'utilisation des crédits affectés au budget du MCC et d'atteindre les résultats visés par le Gouvernement du Québec en matière de protection et valorisation du patrimoine culturel;

ATTENDU la demande du Conseil régional du patrimoine de la MRC de Papineau visant à ce que le MCC fournisse aux MRC un cadre méthodologique et un système d'information national pour la réalisation, la consignation et la diffusion des inventaires du patrimoine immobilier;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle appui la MRC de Papineau et demande au ministère de la Culture et de Communications (MCC) qu'il adopte et fournisse aux MRC un cadre méthodologique et un système d'information nationale pour la réalisation, la consignation et la diffusion des inventaires du patrimoine immobilier, le tout à des fins d'économie, d'efficacité et d'efficience.



Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16341-11-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE |**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**EN VUE D'ATTÉNUER LES IMPACTS FINANCIERS**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC Thérèse-de Blainville quant à la demande d'aide financière au gouvernement du Québec en vue d'atténuer les impacts inflationnistes, aux termes de la résolution 2022-10-231;

ATTENDU les impacts directs, indirects et difficiles de la pandémie covidoise, des conflits géopolitiques, des incertitudes économiques et des soubresauts inflationnistes sur le portefeuille des contribuables, sur les finances des municipalités ainsi que sur leurs capacités de livrer les services de base et de proximité à moindres coûts;

ATTENDU que les impacts actuels et futurs sont accentués – voire aggravés – par la pénurie de la main-d'œuvre, l'augmentation des coûts des matières premières et par les retards des livraisons tout secteur d'activité confondu;

ATTENDU que parmi les rôles et fonctions des gouvernements, élus démocratiquement dans les sociétés démocratiques telles que le Québec et le Canada, consistent à atténuer le fardeau de l'inflation sur le pouvoir d'achat des contribuables tout comme sur la capacité financière des institutions publiques municipales qui agissent à titre de gouvernement de proximité;

ATTENDU que dans le contexte que nous connaissons toutes et tous, il serait difficile et inadéquat de taxer davantage et toujours les mêmes parties prenantes;

ATTENDU le pacte fiscal conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités n'a pas prévu des mesures d'atténuation, de rattrapage et/ou de correction en cas de forces majeures et exceptionnelles (lourde inflation, conflits géopolitiques qui perdurent, pénurie de la main-d'œuvre, incertitudes économiques induites et exceptionnelles, déséquilibre géopolitique mondialités, etc.);

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC Thérèse-de Blainville quant à la demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, d'examiner la possibilité de fournir une aide financière ponctuelle aux municipalités afin que ces dernières maintiennent un niveau de taxation raisonnable vis-à-vis de leurs contribuables.

Il est de plus résolu que la présente résolution soit transmise au bureau du premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Finances, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, au ministre responsable des Laurentides, M. Benoit Charrette, aux députés du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE COMMANDITE DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
DE RECONNAISSANCE POUR LES RANDONNÉES SOUS LES  
ÉTOILES DE PALLIACCO**

Les maires et mairesses prennent connaissance de la demande de commandite dans le cadre du programme de reconnaissance pour les randonnées sous les étoiles de l'organisme Pallicco. Ceux-ci suggèrent que chaque municipalités et villes du territoire se positionnent quant à cette demande.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16342-11-22

**TRAVAUX PARC LINÉAIRE P'TIT TRAIN DU NORD :  
INFRASTRUCTURES RELEVANT DU MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

ATTENDU qu'en 2020, la Corporation du parc linéaire, le conseil des Préfets des Laurentides et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation signaient une entente sectorielle octroyant à la MRC d'Antoine-Labelle un financement de plus de 820 000 \$ pour réaliser certains travaux sur le parc linéaire;

ATTENDU que cette entente prenait échéance au 31 mars 2023 et que dans le contexte du délai d'utilisation des sommes de l'entente, la MRC a souhaité devancer un projet de remplacement de tabliers et de garde-corps de 3 ponts sur le parc linéaire;

ATTENDU que suivant l'inspection de ces 3 structures à l'été 2021, certaines défaillances ont été constatées, particulièrement au niveau de la surface de roulement où des réparations temporaires ont été mises en place et certains garde-corps qui s'avéraient moins stables;

ATTENDU que des démarches avaient été entreprises en avril dernier, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), pour obtenir les autorisations requises afin de réaliser les travaux;

ATTENDU que la MRC est allée en appel d'offres en septembre 2022 pour réaliser ces travaux et qu'avant de les débiter, la MRC a pressé le MTQ de répondre à ses demandes d'autorisations;

ATTENDU que suivant les demandes de la MRC, le MTQ a pris position et a affirmé que les travaux de remplacement des tabliers et des garde-corps étaient sous l'entière responsabilité du MTQ;

ATTENDU que la MRC ne peut donc pas réaliser ces travaux sans avoir préalablement établi une entente d'impartition avec le MTQ;

ATTENDU que les travaux doivent être réalisés à court terme pour assurer la sécurité des usagers et la pérennité des infrastructures;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe par intérim de la MRC d'Antoine-Labelle, à entreprendre les démarches avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de conclure une entente d'impartition visant à réaliser les travaux sous responsabilités du MTQ.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SERVICE D'INGÉNIERIE**

### **RAPPORT DU SERVICE D'INGÉNIERIE**

La directrice générale informe les membres du comité administratif des travaux du service au courant du dernier mois dûment préparé par M. Pouliot, CPI, au service de l'ingénierie.

Le suivi, en tant que concepteur, des chantiers suivants :

- 2020-KIA-02 : Chemin Chapleau
- 2021-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1
- ING-03-2021 : PTDN - Drainage Gares RR et NOM

L'avancement de la conception pour les projets suivants :

- 2020-CSP-04 : Chemin du Progrès
- 2020-FN-04 : Montée Leblanc
- 2022-MAC-02\_Pavage\_Chemin Tour du Lac Chaud Ouest
- 2021-MSM-02 : Rang 4 Gravel
- 2021-MSM-03\_Chemin Tour du Lac Gravel ph3
- 2020-NOM-08\_Devis type\_Enlèvement d'andains
- 2022-RR-02\_AM\_Stationnement\_Nouv\_Caserne
- 2021-SALDI-02 Chemin Tour du lac PH2

Le suivi pour la réception définitive des chantiers 2021 suivants :

- 2020-MSM-02\_Chemin Tour du Lac Gravel\_Phase 2
- 2021-NDL-05\_Trottoirs ch du Poisson Blanc
- 2020-RR-01\_Tennis

L'accompagnement divers pour les municipalités et pour la PRAN 2023.

L'accompagnement pour le PTDN avec le glissement de terrain au km 159 à Lac-Saguay.

Les projets qui contiennent des interventions sur des ponceaux transverseaux et qui visent des travaux en 2023 devront faire l'objet de relevés d'arpentage supplémentaires pour la préparation des plans. Cela n'a pas affecté le dépôt de leur demande d'aide au PAVL, mais les plans devront être ajoutés aux documents pour appels d'offres.

Les relevés supplémentaires requis ont débuté dans la semaine du 3 octobre et se poursuivront jusqu'à ce que la température ne le permette plus.

Les appels de projets pour le dépôt des demandes d'aides sont maintenant terminés, et ce, depuis le 16 septembre pour les volets Redressement et Accélération et depuis le 30 septembre pour le volet Soutien. Les prochaines demandes d'aide seront donc déposées lors des appels de projets du PAVL en août et septembre 2023.

Considérant qu'il y a seulement deux ressources au service d'ingénierie actuellement, la planification de 2023 a été ajustée en conséquence. Les besoins de chacune des municipalités ont presque tous été reçus sauf quelques-unes. Le service d'ingénierie, accompagnée de M. Marc Lussier, ingénieur à la FQM, a donc été en mesure d'évaluer le nombre d'heures requis pour chaque projet afin d'éviter de surcharger le service et devoir reporter plusieurs projets comme ça a été le cas en 2022.

Pour le prochain mois, les travaux consisteront majoritairement à réaliser les relevés d'arpentage requis pour les appels d'offres à lancer en début 2023 et

finaliser la planification de 2023. Ensuite, aussitôt que la température ne permettra plus de faire des relevés, ce sera le temps de dessiner les plans en question et préparer les documents pour appels d'offres.

\*\*\*\*\*

### **CORRESPONDANCE DU SERVICE D'INGÉNIERIE**

Aucune correspondance n'a été reçue.

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, les activités particulières, la mise à jour des rôles et revisite, la réforme du cadastre, les demandes de révision et appel au T.A.Q. et l'équilibrage des rôles 2023-2024-2025.

\*\*\*\*\*

### **CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

#### **ÉVALUATION FONCIÈRE**

##### **PROVENANCE**

##### **SUJET**

MAMH	Approbation de la proportion médiane 2023 – Municipalité de Notre-Dame-du-Laus (79005)
MAMH	Approbation de la proportion médiane 2023 – Municipalité de Nominique (79030)

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

##### **Calendrier des rencontres**

- Comité de gestion MRCAL (14 oct.)
- MRCVG – suivi parc 31 milles (14 oct.)
- Comité ciblé – chantier Petit Lac-du-Cerf (17 oct.)
- AARQ – rencontre de zone (17 oct.)
- Rencontre ingénierie pour planification des besoins 2023 (17 oct.)
- MERN – rencontre démarrage révision PRDTP (18 oct.)
- Colloque géomatique (18 et 19 oct.)
- Comité ciblé – chantier Brochet et Jarret de chien à L'Ascension (19 oct.)
- Séance d'information MERN- guide villégiature et lignes directrices (20 oct.)
- Rencontre transport rte 17/ch. Baskatong (24 oct.)
- PIACC : rencontre de suivi #11 / volet 1 (26 oct.)
- Visite mine Northern Graphite à SALI (27 oct.)



MERN	Consultation sur la révision du Guide de développement et les lignes relatives à l'encadrement de la vente des terres
Mun. Mont-Saint-Michel	Document du règlement de zonage 22-223
MERN	Résiliation entente 31003-03 – MRC d'Antoine-Labelle
MERN	Demande d'avis 002652-22-915 consultation des partenaires
MERN	Demande d'autorisation pour l'ajout de piste de ski de fond 002721-22-915
CPTAQ	Compte rendu de la demande et orientation préliminaire no 438025
MFFP	Avis d'ouverture Route 38 réserve faunique Papineau-Labelle
MRC d'Argenteuil	Résolution no 22-10-300 : Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC)   Autorisation afin de poursuivre le volet 2 du plan à la MRC d'Argenteuil

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16343-11-22

**AUTORISATION DE SIGNATURE | RENOUVELLEMENT ENTENTE L'ARTERRE**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté, le 27 janvier 2015, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) lequel contenait un projet visant la création d'une banque de terres permettant de faciliter l'achat, la vente et la location de lots agricoles cultivables dans la région (action #1.3);

ATTENDU que d'adhérer au projet ARTERRE permettait de mettre en place une banque de terres pour la MRC et de bénéficier de l'expertise et du savoir déjà établi par l'organisation;

ATTENDU que la MRC a adhéré au service en août 2017 et que l'entente a été renouvelée depuis;

ATTENDU les premières retombées comptées dans la MRC et la nécessité de maintenir le service L'ARTERRE sur le territoire;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion 2023 au service L'ARTERRE et d'autoriser les services financiers à payer le montant de 3 301\$ selon les modalités prévues à l'entente, lequel sera puisé à même l'enveloppe 2023 du FRR – volet 2 quant aux actions du PDZA.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe par intérim à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, et à transmettre tout document visant la conclusion de l'entente pour l'adhésion de la MRC d'Antoine-Labelle au service L'ARTERRE.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16344-11-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
QUANT À LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
CONCERNANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR  
L'ÉLABORATION DE PLAN CLIMAT POUR LES MRC DU QUÉBEC**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande au gouvernement du Québec concernant la contribution financière pour l'élaboration de Plan climat pour les MRC du Québec, aux termes de la résolution 2022-R-AG376;

ATTENDU l'évolution rapide de changements climatiques à l'échelle planétaire;

ATTENDU l'impact des changements climatiques sur les organismes municipaux et la nécessité d'établir un Plan d'adaptation aux changements climatiques dans le but de prévoir et réagir aux événements météorologiques extrêmes;

ATTENDU que des actions concrètes peuvent et doivent être prises par le palier municipal pour connaître les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire ainsi que les actions possibles pour limiter ces émissions;

ATTENDU qu'un outil de planification tel un Plan climat permet de planifier à long terme les actions à entreprendre par un palier de gouvernement dans le but de limiter les impacts négatifs des changements climatiques et de réduire les émissions de GES;

ATTENDU que l'élaboration d'un Plan climat nécessite un apport financier considérable de la part des instances municipales et qu'actuellement, aucun fond n'est prévu de la part du gouvernement provincial pour l'élaboration de Plan climat par les MRC;

ATTENDU la nécessité et l'utilité d'un tel Plan pour l'atteinte des objectifs québécois de réduction des gaz à effet de serre et l'atteinte de la carboneutralité;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande au gouvernement du Québec de prévoir rapidement une contribution financière à l'élaboration de plan d'adaptation aux changements climatiques ou de Plan Climat.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16345-11-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA CORPORATION DU PARC DU POISSON  
BLANC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE  
DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT) DU MINISTÈRE DU  
TOURISME DU QUÉBEC QUANT AU PROJET D'OPTIMISATION DU  
SECTEUR POINTE DE LA TRUITE / ACCUEIL LES ÎLES**

ATTENDU que la Corporation du Parc du Poisson Blanc déposera un projet dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme du Québec dans le cadre du projet d'optimisation du secteur Pointe de la Truite / Accueil les îles;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est fière partenaire de la Corporation du Parc du Poisson Blanc pour le développement des activités et des

infrastructures récréotouristiques du Parc régional du Poisson Blanc depuis sa création en 2008;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la Corporation du Parc du Poisson Blanc dans le cadre du projet d'optimisation du secteur Pointe de la Truite / Accueil les îles, déposé au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme du Québec.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16346-11-22

**DEMANDE DE COMMENTAIRES DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (MRNF) CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN SITE D'EXTRACTION DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE**

ATTENDU la réception, le 20 octobre dernier, d'une demande de commentaires concernant l'ouverture d'un site d'extraction de substances minérales de surface par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et que celui-ci souhaite obtenir les commentaires de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) dans un délai de 15 jours;

ATTENDU que dans sa correspondance, le MRNF avise la MRCAL au sujet de l'ouverture éventuelle d'une carrière dans la région des Laurentides, plus précisément sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge dans la MRCAL;

ATTENDU que le projet se situe sur un lot public intramunicipal de la MRCAL, mais qu'en vertu des ententes convenues avec le MRNF, celui-ci demeure responsable de l'émission de ce type de droits;

ATTENDU que le secteur visé par la demande se situe à moins de 500 mètres d'un milieu habité et d'un lac de villégiature;

ATTENDU que ce secteur a été identifié comme étant un territoire incompatible à l'activité minière par la MRCAL, mais qu'en vertu des droits miniers existants, l'autorisation d'extraction demeure possible sur le site en demande;

ATTENDU que selon les informations reçues, le droit demandé constitue en l'exploitation d'une carrière et que la MRCAL considère que les activités liées à une telle exploitation peuvent s'avérer nuisible et importunant pour le voisinage;

ATTENDU que la correspondance du MRNF ne contient aucune information ni de détails quant aux activités prévues, aux quantités de matière à extraire demandées, aux horaires et durée des activités et autres informations pertinentes;

ATTENDU que bien que le milieu municipal possède bien peu de pouvoir quant à l'octroi de ce type de droits par le gouvernement du Québec, la MRCAL considère que l'information et la communication entre les instances publiques concernées constituent la base du concept d'acceptabilité sociale face à de tels projets;

ATTENDU que le milieu municipal se doit d'être informé davantage sur la mise en place de tels projets afin de pouvoir tenir informés la population et les citoyens concernés;

ATTENDU qu'à ces fins, des communications et échanges avec l'exploitant demandeur pourraient aussi permettre la mise en place d'entente quant aux modalités d'opération d'un tel site;



ATTENDU que le conseil de la MRC insiste sur l'importance du gouvernement du Québec d'impliquer les municipalités et les MRC lors de décisions impliquant des droits miniers;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle :

- Dénonce la procédure d'octroi de tels droits qui tient bien peu compte des préoccupations du milieu régional concerné ;
- Déplore le manque d'informations transmises par le MRNF dans sa demande de commentaires à la MRCAL ainsi que le court délai de réaction accordé pour y répondre ;
- Déplore également que la municipalité directement impactée par le projet ne soit pas directement informée ;

Il est de plus résolu de réitérer au gouvernement provincial l'importance d'impliquer les municipalités et MRC quant aux orientations et décisions affectant les droits miniers sur leurs territoires.

Il est de plus résolu que la présente résolution soit transmise à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette-Vézina, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides, M. Benoit Charette, à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la directrice régionale de la région Outaouais-Laurentides du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Gail Sullivan et à la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16347-11-22

**CONSULTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (MRNF) | GUIDE DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE SUR LES TERRES DU DOMAINE PUBLIC ET NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ENCADREMENT DE LA VENTE DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À DES FINS DE VILLÉGIATURE, DE RÉSIDENCE PRINCIPALE ET AUTRES FINS PERSONNELLES**

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) procède actuellement à la révision le Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public et les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente des terres du domaine de l'État à des fins de villégiature, de résidence principale et autres fins personnelles;

ATTENDU que les MRC délégataires de la gestion territoriale sont directement concernées par les modifications apportées à ces documents ;

ATTENDU qu'une brève rencontre de présentation et d'information sur ces documents a eu lieu le 20 octobre dernier et que lors de celle-ci, plusieurs questionnements ont été soulevés par les intervenants présents ;

ATTENDU que les MRC ont jusqu'au 7 novembre prochain pour analyser et réagir au contenu de ces documents et que ce délai est beaucoup trop court, vu l'ampleur et le contenu de ces deux documents ;

ATTENDU qu'il aurait été souhaitable que le MRNF entreprenne ce type de consultation en amont ;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a signifié au MRNF que ce délai était déraisonnable et ne permet pas aux MRC de réagir adéquatement ;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle demande au MRNF de revoir ses échéanciers et de déterminer, après consultation des MRC, une nouvelle date limite pour émettre des commentaires sur les documents ;

Il est de plus résolu que la présente résolution soit transmise à la ministre des Ressources naturelles et des forêts, Mme Maité Blanchette Vézina, à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la direction régionale de l'Outaouais- Laurentides du ministère des Ressources naturelles et des forêts, et à la FQM.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16348-11-22

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION MRC-CA-16197-06-22 ET  
ADOPTION D'UNE GRILLE TARIFAIRE UNIFORMISÉE POUR  
L'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOGRAPHIES**

ATTENDU que la MRC s'est engagée avec quatre (4) autres MRC de la région des Laurentides (Argenteuil, Laurentides, Pays-d'en-Haut et Rivière-du-Nord) dans un processus d'acquisition de nouvelles photos aériennes au printemps 2022;

ATTENDU que la livraison des produits cartographiques a été effectuée au début du mois d'octobre, à l'exception d'une partie du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle dont une partie de la livraison a été reportée par le prestataire de services à l'automne 2023;

ATTENDU qu'il est prévu dans le contrat avec le MERN que tous les produits cartographiques appartiendront exclusivement aux MRC participantes, à l'exception des mosaïques couleurs qui seront distribuées en libre accès par les instances gouvernementales;

ATTENDU que certains organismes régionaux se sont montrés intéressés à acheter les produits cartographiques qui ne seront pas en libre accès ;

ATTENDU que la MRC d'Argenteuil s'est portée volontaire à recevoir les commandes d'achat qui touchent plus d'une MRC ;

ATTENDU que les MRC participantes ont conçu en concertation une grille tarifaire inspirée d'autres politiques tarifaires gouvernementales (MERN Géoboutique , etc.) ;

ATTENDU que la grille tarifaire peut faire l'objet de changements sans préavis;

ATTENDU que les autres partenaires des MRC participantes se sont engagées par résolution à utiliser la même grille tarifaire ;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle approuve la grille tarifaire et les modalités d'acquisition proposée en annexe.

Il est de plus résolu que la MRC d'Argenteuil agisse comme mandataire pour les cinq MRC participantes afin de traiter les commandes qui touchent plus d'un

territoire et redistribue les sommes perçues au prorata des territoires couverts en retenant un 10% du montant redistribué en frais de gestion ;

Il est de plus résolu que les revenus de toutes commandes touchant un seul territoire reviennent à la MRC visée par la demande, sans redistribution ou compensation aux autres MRC.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Tenue d'une rencontre pour la remise en fonction et l'entretien des routes 8 et 38, chemin de contournement à la suite de la limitation de charge du pont du lac des Sables, sur la route 309, le 17 octobre ;
- Tenue d'une rencontre pour le transport forestier sur la route 17, à la suite du déclassement du pont Gens-de-Terre, le 24 octobre;
- Préparation des ententes de financement des projets d'interventions ciblées de 2022-2023, signatures en cours ;
- Préparation du plan de communication de la consultation publique du PAFIT, avis public, séance d'information;
- Préparation des prochaines TGIRT, Sud le 16 et Nord le 28 novembre;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

\*\*\*\*\*

## **CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

### **PROVENANCE**

### **SUJET**

MRNF

Consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) des unités d'aménagement 061-51, 064-52, 064-71

\*\*\*\*\*

## **PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFI-T) 2023-2028**

Le directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, M. Claude Dionne, informe les membres du comité administratif des différentes actions à venir dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2023-2028.

\*\*\*\*\*

## **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16349-11-22

### **REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - OCTOBRE 2022**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les

numéros 8987 à 9008, totalisant 55 168.26 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16350-11-22

**REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - OCTOBRE 2022**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 53 à 54, totalisant 9 311.27 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

Aucune correspondance n'a été reçue.

\*\*\*\*\*

**SERVICE DU PERSONNEL**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16351-11-22

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, CLASSE IIM\*, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET (1)**

ATTENDU la tenue du concours 22-EV-06 pour le poste de technicien en évaluation foncière, classe IIM\* (terrain), poste occasionnel à temps complet et les entrevues du 26 octobre 2022;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Miguel Desjardins afin de combler un poste occasionnel de technicien en évaluation foncière, classe IIM\* (terrain), à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 24 mois, soit du 14 novembre 2022 au 8 novembre 2024, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16352-11-22

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, CLASSE IIM\*, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET (2)**

ATTENDU la tenue du concours 22-EV-06 pour le poste de technicien en évaluation foncière, classe IIM\* (terrain), poste occasionnel à temps complet et les entrevues du 26 octobre 2022;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Jean Niquet afin de combler un poste occasionnel de technicien en évaluation foncière, classe IIM\* (terrain), à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 24 mois, soit du 14 novembre 2022 au 8 novembre 2024, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16353-11-22

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE  
ADMINISTRATIVE RÉCEPTIONNISTE, CLASSE II,  
POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 22-AD-11 pour le poste d'adjointe administrative réceptionniste, poste permanent, à temps complet;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Émilie Ducharme afin de combler un poste permanent d'adjointe administrative réceptionniste classe II, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 7 novembre 2022, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16354-11-22

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE  
ADMINISTRATIVE, CLASSE IIE, POSTE PERMANENT À TEMPS  
COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 22-AD-12 pour le poste d'adjointe administrative, classe IIE, poste permanent, à temps complet;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Amélie Champagne afin de combler un poste permanent d'adjointe administrative classe IIE, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 7 novembre 2022, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucune contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 30.

\*\*\*\*\*

---

Daniel Bourdon, préfet

---

Me Mylène Mayer, directrice générale et  
greffière-trésorière